
Renvoi aux comités de liquidation et de salut public de l'adresse du citoyen Bensey, juge du tribunal du district de Fontenay-le-Peuple, qui fait don à la patrie d'un contrat de 165 livres, destiné à l'entretien d'un volontaire, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de liquidation et de salut public de l'adresse du citoyen Bensey, juge du tribunal du district de Fontenay-le-Peuple, qui fait don à la patrie d'un contrat de 165 livres, destiné à l'entretien d'un volontaire, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 470;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29572_t1_0470_0000_8

Fichier pdf généré le 30/01/2023

velis sous leurs décombres, auront été inondés des flots de leur sang impur et sacrilège.

Tels sont les vœux de la Société des sans-culottes de Faverges, tels sont les bienfaits que vous devez rendre à la terre, si vous voulez mériter qu'un jour elle ne produise sous vos pas que des fruits de reconnaissance. Dans l'attente d'aussi beaux jours, nous allons célébrer une fête civique à la raison en mémoire du décret immortel qui vient de nous donner un peuple de frères. Vous pouvez bien compter, Citoyens représentans, que dans nos transports d'allégresse, nous n'oublions pas le refrain si cheri des républicains. Vive la République, Vive la Montagne. S. et F.»

J. EXERTIER fils (*président*), J. BLANC (*secrét.*).

14

Le citoyen Joseph Bensey, juge du tribunal du district de Fontenay-le-Peuple, envoie à la Convention nationale copie d'un contrat de 165 liv. de rente au capital de 6,602 liv., dont moitié appartient à un émigré, et l'autre est à lui, ainsi que trois années d'arrérages; il en fait don à la patrie, et le destine à l'habillement, à l'entretien d'un volontaire, en remplacement d'un de ses enfans mort à Maubeuge; il prie la Convention d'accepter sa démission de la place de juge.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation et au comité de salut public (1).

15

La société révolutionnaire et républicaine de Bois-Commun applaudit aux grands travaux de la Convention nationale, et l'invite à ne poser les armes que lorsque la tête du dernier des despotes annoncera, par sa chute, à l'univers, que la liberté n'a plus d'ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Bois-Commun, s. d.*] (3).

« Représentans du peuple français,

La République existe malgré les conspirateurs et c'est à votre fermeté inébranlable qu'est dû encore une fois le salut de la patrie. Vous avez beaucoup fait jusqu'ici, mais il vous reste encore une grande tâche à remplir; assurez à jamais la souveraineté du peuple, armez la France toute entière et qu'elle ne pose les armes que lorsque la tête du dernier des despotes annoncera par sa chute à l'univers que la liberté n'a plus d'ennemis. »

LAUMOSNIER l'aîné (*présid.*), MAUVOT (*secrét.*),
FERRAND (*secrét.*).

(1) P.V., XXXV, 161. Bⁱⁿ, 30 germ. (suppl^t); *J. Mont.*, n° 151; *J. Sablier*, n° 1255.

(2) P.V., XXXV, 161. C. Eg., n° 608, p. 99; *Débats*, n° 572, p. 407.

(3) C 300, pl. 1057; p. 32.

16

Le comité de surveillance de la commune de la Ferté-Bernard exprime à la Convention nationale combien les membres qui la composent ont été indignés en apprenant que des scélérats, masqués d'un faux patriotisme, conduisoient la patrie sur le bord de l'abyme; ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Ferté-Bernard, 4 germ. II*] (2).

« Législateurs,

Vous sur qui reposent les destinées de la France, vous dont les travaux hardis cimentent l'édifice de notre liberté et la promettent un jour aux autres peuples, incorruptibles Montagnards, vous étiez donc sur le bord de l'abîme, des scélérats masqués d'un faux patriotisme avoient aiguisé leurs poignards sur l'or des tyrans coalisés; le tocsin de la contre révolution alloit sonner. Quoi! les insensés avoient donc oublié que vous étiez là, que vous veilliez pour le peuple, et qu'aussitôt qu'il connoitroit la vérité, la confiance qu'ils avoient usurpée disparaît, ne leur laissant que le fer vengeur qui, du même coup doit trancher leurs trames et leur tête.

Nouvelles actions de grâces soient rendues au génie de la liberté, que tous les traîtres viennent ainsi échouer au pied de la Montagne. Nous avons aussi les yeux ouverts; ils parcourent le cercle que la loi a tracé autour de nous, comptez sur des vrais sans-culottes qui mettent tout leur espoir et leur amour en leurs représentans; ce n'est point au milieu de nous que vous découvrirez de ces infâmes vendus aux despotes, nous conspirons mais c'est contre les ennemis de la patrie, de cette patrie à qui nous sommes tout entiers sans aucun intérêt qui puisse avilir notre dévouement; nous sommes pauvres et pourtant nous vous avons adressé une renonciation aux indemnités accordées par la loi, assez de besoins appellent le sacrifice des citoyens. Que la liberté triomphe et riches par elles nous n'aurons rien à regretter. Restez donc, Pères de la liberté, à ce poste honorable où vous combattez chaque jour pour elle, et ne le quittez qu'après l'avoir sauvée de tous les dangers qui la menacent. »

CORBIN (*présid.*), JOUSSET (*secrét.*).

17

La société populaire, montagnarde et révolutionnaire de Gravelines annonce que les montagnards de cette commune viennent de dédier un temple à la raison, et ils félicitent la Convention nationale sur la découverte de la trame ourdie par les ennemis de la liberté, et applaudissent à ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXV, 161. Bⁱⁿ, 23 germ. et 28 germ. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 572, p. 407.

(2) C 298, pl. 1041, p. 13.

(3) P.V., XXXV, 162. Bⁱⁿ, 23 germ.; *J. Sablier*, n° 1254; *Débats*, n° 572, p. 407.